

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 juin 2026

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 33

D26.059

L'an deux mille vingt-six,

le 18 juin,

à 18 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : BLANCO DELTOUR Silvia, POUGET SAGNET Valérie, RUAULT Emmanuel, ANIEL Evelyne, BLANC Sébastien, ITIER Thomas, MALZAC Claude, REVERSAT Christian, ROCHEREAU POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, GROUSSET Joël, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, RECOULY Jacky, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BEAUD Patricia (suppléante de CABIROU Christian), VIDAL Fabrice, SALENDRES Jean-Sébastien, BOUTIN Catherine, BOYER Cécile, CORDESSE Claire, LAFOURCADE Noël, MARNAT Benjamin, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CIPRIANI Patrick (pouvoir à POUGET SAGNET Valérie), FABRE Jean, URAS Virginie (pouvoir à ANIEL Evelyne), BONICEL Bernard (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul), VIEILLEDENT Luc, JACQUES Jérôme (pouvoir à LAFOURCADE Noël), ANDREY Chantal (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), CABIROU Christian (remplacé par BEAUD Patricia) et SEGUIN Denis.

Monsieur Didier JURQUET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude SALEIL a quitté la séance.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D26.059 : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025 – BUDGETS ANNEXES DE LA CICALCT

Le Conseil communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur Claude MALZAC, vice-président en charge des finances,

Après avoir approuvé les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 concernant les 9 budgets annexes suivants :

- SPANC (554)
- Atelier laiterie (558)
- Atelier couvreurs (562)
- Atelier blanchisserie initial (563)
- Atelier biscuiterie et confitures (564)
- Service Commune CRECHE ALSH TRANSPORT REPAS (565)
- Atelier Méjean Traiteur (566)



- Extension Blanchisserie (567)
- PAE de la Tieule (569)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-1 ;
 VU les comptes financiers uniques (CFU) 2025 des budgets annexes précités ;
 VU la délibération D26.002 du 26 février 2026 relative aux budgets annexes et à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026 ;
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
DECIDE d'affecter le résultat selon la proposition suivante :

BUDGET ANNEXE SPANC – 554

Compte 0002	Excédent de fonctionnement reporté	5 649,28 €
-------------	------------------------------------	------------

BUDGET ANNEXE ATELIER LAITERIE – 558

Compte 1068	Recette d'investissement	26 409,62 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	13,08 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	26 409,62 €

BUDGET ANNEXE ATELIER COUVREURS - 562

Compte 1068	Recette d'investissement	8 814,88 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	8 817,08 €

BUDGET ANNEXE BLANCHISSERIE INITIAL – 563

Compte 1068	Recette d'investissement	19 513,92 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	28 043,60 €

BUDGET ANNEXE BISCUITERIE – 564

Compte 1068	Recette d'investissement	4 278,25 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	5 903,61 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	4 278,25 €

BUDGET ALSH CRECHE TRANSPORT DES REPAS – 565

Compte 0002	Déficit de fonctionnement reporté	8 315,07 €
-------------	-----------------------------------	------------

BUDGET ANNEXE ATELIER MEJEAN – 566

Compte 1068	Recette d'investissement	4 442,16 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	22 523,70 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	4 442,16 €

BUDGET ANNEXE EXTENSION BLANCHISSERIE – 567

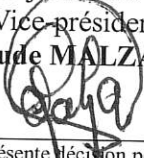
Compte 1068	Recette d'investissement	29 544,06 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	43 518,31 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	29 544,06 €

BUDGET ANNEXE PAE DE LA TIEULE – 569

Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 035 325,32 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	273 365,21€

Monsieur le Président ou le vice-président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,
Fait à La Canourgue,
Le 25 juin 2026
Le Vice-président,
Claude MALZAC



Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE



Le secrétaire de séance,
Didier JURQUET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr